

# Mine d'infos

juillet 2016—Numéro 32



## LE TROC A LIRE :

*C'est nouveau et c'est gratuit et c'est à l'initiative de MARLENE dans "son" Agence Postale, aux heures d'ouverture soit du mardi au vendredi de 9H10 à 11H20 et le samedi de 9H10 à 10H50.*

*En effet cet Agent a eu la bonne idée de créer le troc à lire..... Mais c'est quoi?*

*C'est un échange entre particuliers, sans intermédiaire, et sans argent.*

*Vous posez un livre, une bande dessinée, un CD, DVD, etc...et vous repartez avec un exemplaire de la même catégorie que vous choisissez de garder ou de redéposer et etc.*

*Un rendez-vous convivial et culturel avec un espace réservé aux enfants, qui pourrait se développer grâce à l'installation future d'une boîte à livres à l'extérieur du bâtiment.*

## LE TENNIS :

*Dans un tout autre domaine, mais dans le même esprit de convivialité, c'est un rendez-vous sportif qui vous est maintenant proposé gratuitement.*

*En effet, compte tenu de l'état moyen du court de tennis et des faibles locations, l'accès à cet équipement est devenu gratuit depuis le 1er mai 2016. Par contre, les conditions d'utilisation restent les mêmes, à savoir que la clé est à retirer chez Annie.*

## LES PETITS MERCREDIS

Pour leur avant dernier petit mercredi de cette année scolaire, les enfants ont visité le musée de la préhistoire de Chatelperron.

Tous les mois, à chaque rendez vous, pas moins de 20 enfants (et bien plus pour Halloween) participent aux activités initiées et préparées par Vanessa et Nadège.

Il faut dire que l'imagination de nos deux encadrantes est débordante et sort des sentiers battus : concours de cuisine avec jury, épreuves sportives, karaoké, fête du jeu, sorties culturelles et ludiques...

Tout commence dès le midi avec un repas pris en commun à la cantine et ensuite selon le thème du mois, l'aventure commence.

Petits et grands arrivent et repartent ravis, les monos éreintées mais tous sont satisfaits de leur journée.

Alors longue vie aux petits mercredis.

## UNE EPICERIE SOLIDAIRE A MONTCOMBROUX

Après une campagne d'information massive à travers les médias locaux existant, malgré l'aide précieuse des assistantes sociales, malgré l'assistance des CCAS et malgré six demi-journées consacrées aux inscriptions, force est de constater que le projet de création d'une épicerie solidaire sur la commune n'a pas eu l'effet escompté.

Pour obtenir le soutien de la Banque alimentaire, et être viable financièrement, il était nécessaire d'inscrire au moins 25 familles, afin de pouvoir assumer les charges fixes liées à l'activité (loyer - acquisition de matériel - assurance - achat et frais de livraison de denrées alimentaires - etc).

Seulement 15 familles sont venues se faire inscrire pour en bénéficier. Devant cet état de fait, bien incompréhensible au regard de la conjoncture actuelle, les bénévoles baissent les bras, et le bureau en place a décidé de démissionner. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mercredi 18 mai dernier, l'association a été dissoute.

Nous remercions toutes les personnes qui de près ou de loin ont soutenu ce projet, les 5 bénévoles de Montcombroux, et bien sur, les membres du bureau à l'initiative de ce projet : Françoise, Michèle, Valérie and Co, sans oublier Laetitia, Directrice du Centre social La Farandole.

## RENOVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VERNACULAIRE

Par arrêté préfectoral du 31 juillet 2015, la compétence rénovation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques, a été transférée à la communauté de communes le Donjon Val Libre suite à sa demande et avec l'accord des communes adhérentes.

Ainsi, la dotation attribuée auparavant à la commune lui est versée avec celles des autres villages et celle-ci lui permet d'assumer cette compétence. Les communes ne peuvent plus intervenir sur ce patrimoine.

Par courrier du 29 septembre 2015, la commune a sollicité d'inscrire dans les dépenses de cette compétence, la rénovation du mur du cimetière du vieux bourg (église romane inscrite dans le circuit touristique du Val libre) et la réfection des croix.

Il est évident que l'ensemble du mur ne pouvait être inscrit au budget pour l'année, considérant que les autres communes ont elles aussi du patrimoine à rénover.

Nous avons donc sollicité que soient inscrits pour 2016, la façade (intérieure et extérieure) du mur et ses piliers ainsi que la Croix des Jardins et celle de la Grolière pour un montant de 18 960.39 €.

Mais lors de la réunion de la commission tourisme et lors du conseil communautaire du 9 février 2016, il a été décidé de rénover la partie du mur derrière l'Église, la croix de la Grolière et après discussion la croix des Jardins pour un montant de 13 156 €.

Pourtant, nous avons alerté à plusieurs reprises le Vice Président que la façade coté intérieure menaçait de s'écrouler à court terme.

Malheureusement, l'avenir nous a donné raison et le mur s'effrite doucement et sûrement. Nous avons donc prévenu la communauté de communes et attendons les suites qu'elle voudra donner. Mais lors du dernier conseil communautaire de juin, il semblerait que celle-ci ne veuille plus prendre en charge les travaux du patrimoine, n'ayant pas obtenu une des subventions sollicitées.

Pourtant le budget communautaire n'est pas déficitaire et les dotations des communes sont bien transférées à la communauté de communes, alors où ira cet argent ? Et quelle responsabilité est engagée ?





Peut être qu'un jour, une réponse à notre mail du 23 mai nous apportera des réponses et de bonnes nouvelles.

En tout état de cause, il n'est pas utile de contacter le secrétariat de Mairie pour nous signaler la dégradation du mur mais la communauté de communes Le Donjon Val Libre, seule compétente sur ce dossier.

Quelques exemples de dossiers retenus dans les autres communes : rénovation d'une cabane de vigne, d'une bascule, d'un pont aqueduc, d'un pigeonnier, d'une porcherie, d'un poulailler, remise en état du chemin du tacot...

*Les arbres entourant le cimetière et l'église du vieux bourg, sont propriétés de Montcombroux Golf. Ils ont été informés de la dangerosité de certains d'entre eux et des dégâts qu'ils occasionneraient s'ils devaient tomber sur des sépultures.*

## LES MANIFESTATIONS DU 3EME TRIMESTRE

<u>JUILLET</u>		
1 juillet	Repas international de Solidarités Jeunesses à 19 h	Les Prurots
3 juillet	Stage de Yoga	Salle des Fêtes
14 juillet	Jeux, repas, bal populaire (Foyer Rural et CIA)	Salle des Fêtes
30 juillet	Festival Country de Dominium	La Digue
31 juillet	Fête de la Digue organisée par le CIA	La Digue
<u>AOUT</u>		
21 août	Fête du Sport nocturne de Gymtonic	Stade Maurice Levillain
<u>SEPTEMBRE</u>		
3 septembre	Repas CCAS	Salle des Fêtes
3 et 4 septembre	Festival Bissap Becool	Les Prurots
10 septembre	Challenge Louis Dupré du Club des Boules à 14 H	Place de la Liberté
30 septembre	Repas international de Solidarités Jeunesses à 19 h	Les Prurots
<u>OCTOBRE</u>		
1er octobre	Challenges Marie-France TASTET et Jean-François ALIZARD à 14h (Boule de Montcombroux)	Place de la Liberté
9 octobre	Loto du Foyer Rural à 14 H	Salle des Fêtes

### EXIT LA RUMEUR

Il parait à ce qu'il parait que les trottoirs à Montcombroux appartiennent aux riverains jusqu'au trottoir. INFO ou INTOX.

#### INTOX

Sur la plan du cadastre les voies communales ou départementales ne sont pas délimitées en tant que telles. Les routes sont représentées avec leurs trottoirs publics.

Pour faire simple, le trottoir est public, selon où vous êtes domiciliés, sur une largeur de 1 m à 1 m 25 avant la chaussée.

C'est pour cette raison, afin de bien délimiter votre terrain que toute pose de barrières, portails ou même arbustes doit faire l'objet d'une demande d'alignement en mairie.

C'est important : en cas d'incident, d'accident, de différends, les assurances ne vous couvriraient pas.

### ET LES CHIENS ?

Suite à la recrudescence de divagation de chiens sur le territoire de la commune pouvant ou ayant créé des accidents (circulation, morsure...), et faute de bon sens, un arrêté du maire règlemente la cohabitation avec nos amis à quatre pattes.

Vous pouvez donc appeler directement la gendarmerie si vous êtes importunés, ce sont eux qui géreront le problème en faisant appliquer l'arrêté.

Merci aux promeneurs de se munir d'un sac pour ramasser les excréments de leurs fidèles compagnons, les trottoirs vous en seront reconnaissants. Petit rappel : des toutounets sont à votre disposition au stade et place de la Liberté. Et les chiens sont interdits dans les cimetières.

Quant aux tondeuses, débroussailleuses ..., le bon sens dit qu'il est préférable de les utiliser de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h.

## **MESSAGE DE NICOLAS LE JARDINIER\***

Dans le cadre du projet social 2015-2018 est né en janvier 2016 au centre social du Donjon la commission « Jardin ».

Elle est constituée de membres du bureau et organise la création d'un jardin, sa mise en place, son aménagement, son entretien, sa récolte...

L'idée est d'associer des seniors passionnés de jardinage avec l'ensemble de la population. Ils transmettront leur savoir et des échanges seront organisés autour du jardin, avec les enfants, les accueils de loisirs, les associations, les professionnels etc.

Un double jardin a été aménagé : une parcelle est cultivée en jardin traditionnel et l'autre en permaculture.

Précision très importante : La commission s'organisera pour transporter ou faire transporter « les personnes ressources » de leur domicile jusqu'au centre social. Vous n'avez plus aucune raison de ne pas transmettre votre passion.

Tout le monde peut intégrer la commission ou l'aider car elle recherche et accepte graines, plants, engrais naturel, boutures et j'en passe.

Contactez les au 04.70.99.52.77 ou par mail à [jardinlafarandole@orange.fr](mailto:jardinlafarandole@orange.fr)

*\*Nicolas Servolle, membre de la commission, nouveau Président du Centre Social La Farandole*

En raison des congés annuels, **l'agence postale** sera fermée du 11 au 16 juillet inclus et du 22 août au 3 septembre inclus. Votre facteur peut vous distribuer des espèces, la levée de courrier s'effectue comme chaque jour et Annie vend des timbres.

Quant au **secrétariat de Mairie**, il sera fermé du 25 juillet au 17 août inclus.

**CET ESPACE VOUS APPARTIENT.**

**IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE VOTRE AVIS EST IMPORTANT.**

**VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU SECRÉTARIAT.**

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.**

*Idées, remarques, suggestions : .....*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Heures d'ouverture de la Mairie** : du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H et le mardi et vendredi de 14 H à 17H.

**Permanence des élus** : le samedi de 10 H à 12 H et les autres jours sur rendez-vous.

**Heures d'ouverture de l'Agence Postale et du Point Info touristes** : du mardi au vendredi de 9 H 10 à 11 H 20 et le samedi de 9 H 10 à 10 H 50

**Heures d'ouverture de la déchetterie au Donjon** : lundi de 14H à 17 H 30, le mercredi de 8 H 15 à 12 H 15 et le samedi de 8 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 17 H 30

Le dépôt de Montcombroux reste ouvert le jeudi toute la journée et le samedi de 10 H à 12 H (clé à retirer au secrétariat). Merci de respecter les consignes.

IPNS Tirage à 220 exemplaires

Mairie : 04.70.99.61.13  
Claire TOGNON : 06.27.95.50.47  
Alain SAYET : 04.70.99.61.27

La Poste : 04.70.99.61.10  
Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05  
Armand RIVES : 04.70.99.61.96